Le plan individuel de mise en sûreté

Face aux risques majeurs, protégez-vous et protégez vos proches! La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais aussi à chaque citoyen, qui doit être en mesure, en attendant les secours, de se mettre en sécurité. Prendre à l'avance des dispositions pour se protéger jusqu'à ce que tout danger soit écarté améliore la gestion globale de la crise. Moins sollicités, les services de secours sont alors mieux à même de répondre aux urgences, donc de sauver d'autres vies. Pour se préparer face aux risques majeurs, il est conseillé d'établir son plan individuel de mise en sûreté (PIMS).

Le PIMS, qu'est-ce que c'est?

Les numéros utiles

Je m'implique

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous, en renseignant un document synthétique.---

À composer en cas d'urgence : - Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : 112 - Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : 114 **Coordonnées à avoir :** - Mairie : - Assurance : - Proches : - Autres :

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile.
- Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours.

- Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population.
- Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr
- Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience!

1. Je m'informe sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations habiles et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources d'informations existent :

- **Sur Internet :** www.prim.net
- **Auprès de votre mairie :** Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- **Auprès de votre préfecture :** Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- **Les sites et réseaux sociaux des services de l'État**

2. Les comportements de sauvegarde pour une Inondation

Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau.

Réfugiez-vous le plus haut possible.

À la maison, coupez eau, gaz, électricité.

Reportez ou annulez vos déplacements.

3. Je me prépare à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de confinement à l'abri.

4. J'agis en cas d'alerte ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

Les vigilances météo :

Je surveille l'évolution des vigilances :

- https://vigilance.meteofrance.fr

- https://www.vigicrues.gouv.fr

En situation orange ou rouge, des consignes spécifiques sont esquissées par les pouvoirs publics sont diffusées par les médias et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions.

Les alertes:

FR-Alert qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables.

Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

II faut alors :

- Se mettre à l'abri

- Se tenir informé

- Suivre les consignes des autorités

Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes affichées, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations radio de chez vous :

- France Inter: FM

- France Bleu : FM

- France Info : FM
